



Règlement des Compétitions

Réunion du 18 avril 2016

Participants : P. Buchou, C. Emerique, D. Belut, P. Régnaud, G. Masini, A. Divoux, R. Tonnelier.
Invités : M. Chassagne, C. Chansel, P. Robert.

Règlement présenté par la Commission des Compétitions et du Règlement suite à la réunion du lundi 18 avril 2016. Il remplace la proposition émise par le bureau exécutif en tenant compte des propositions émises et sera soumis à un vote pour sa validation définitive.

Organisation des compétitions

- En cas d'absence à une compétition sans avoir prévenu de son forfait, la paire ou l'équipe ainsi que son club recevra un **avertissement par courriel**. Si ce n'est pas le premier stade de compétition, le club où elle est licenciée devra **rembourser** au Comité de Lorraine les droits d'engagement non perçus du fait du forfait. En cas de **récidive**, la paire ou l'équipe est **exclue** de la compétition à laquelle elle ne s'est pas présentée la saison suivante.
- Les joueurs doivent avant de se présenter sur le lieu de la compétition s'assurer qu'ils sont inscrits sur le site fédéral. **Un courriel sera envoyé au Club** dont une paire ou une équipe s'inscrit le jour même de la compétition pour signifier qu'en cas de **récidive** elle **ne pourra pas jouer** la compétition où elle se présente sans être inscrite au préalable.
- Pour pallier un forfait, est repêchée la première paire ou équipe non qualifiée du même groupe sinon la première non qualifiée de l'autre groupe et ainsi de suite.
S'il y a 3 groupes ou plus, la première paire ou équipe non qualifiée du même groupe sinon il est tenu compte du score le plus élevé. Le repêchage se fait alors selon **le classement en serpentin**.
- A partir de la saison 2016-2017: l'inscription par Internet est obligatoire.
Si les clubs maintiennent un affichage, ils seront tenus de désigner une personne qui inscrira les paires ou les équipes sur le site fédéral en respectant les dates limites.
Pour l'Interclubs, c'est aux clubs de présenter les équipes au Directeurs des Compétitions.
- **Les 3 dates limites sont abandonnées.**

Organisation des stades de compétitions par quatre

Phases qualificatives

- Les quarts de finale sont supprimés.
- 27 équipes et plus inscrites à la date limite conduit à l'organisation de demi-finales. Toutefois, il est laissé à l'appréciation du Directeur des Compétitions les modalités d'organisation du 4 mixte Excellence.
- Si des demi-finales ont lieu, le nombre d'équipes qualifiées à la finale de Comité est compris entre 18 et 22. Il est déterminé en fonction du nombre total d'inscrits : **18** de 27 à 35 équipes - **20** de 36 à 41 équipes - **22** à partir de 42 équipes.
- Il n'est désigné de qualifiés d'office pour la finale de Comité que pour faciliter l'organisation des demi-finales. Le critère choisi pour les déterminer est l'indice de valeur le plus élevé.
- Les demi-finales se tiennent sur une seule et même journée : soit 1 après-midi et 1 soir, soit 1 matin et 1 après-midi.

Finales de comité

- Excellence Open/4 - Mixte/4 - Honneur Open/4 - Mixte/4 - Honneur Dame/4
Promotion Open/4 - Mixte/4 - Interclubs D1A - D1B - D2 - D3
Sur un week-end, le samedi de 13h30 à 20h30 et le dimanche de 10h à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Coupe de France - samedi - de 14h00 à 18h30 - 20h00 à 00h30
- Interclubs D4 - Promotion Dame/4
dimanche de 10h00 à 13h00 et de 13h45 à 18h15.
- Les finales de Comité du 4 senior open Promotion et du 4 senior mixte Promotion se déroulent sur 2 jours consécutifs. Le mercredi et le jeudi de 10h00 à 13h00 et de 13h45 à 18h15.
- Les finales de Comité du 4 senior open Excellence et du 4 senior mixte Excellence se déroulent sur 3 jours consécutifs. Le mercredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 et le jeudi de 09h30 à 13h30 pour le mixte, le jeudi de 15h00 à 18h30 et le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 pour l'open.
La même formule est adoptée pour la finale de Comité du 4 senior open Honneur et du 4 senior mixte Honneur.
- Les horaires et les jours sont indiqués à titre indicatif. Le Directeurs des Compétitions peut décider de les modifier si l'organisation l'exige.

Organisation des stades de compétitions par paire

Demi-finales

- Organisées à partir de 61 paires inscrites à la date limite, à l'exception de Honneur [Senior Open/2 - Senior Mixte/2 - Dame/2], qui font l'objet d'une finale de Comité directe en simultané sur deux centres.
Toutefois, il est laissé à l'appréciation du Directeur des Compétitions les modalités d'organisation du paire mixte Excellence.
- Organisées à partir de 37 paires inscrites à la date limite pour Promotion Open/2 et Espérance/2
- En cas de demi-finales le nombre de participants à la finale de Comité est de **44** paires exactement, mais de **36** paires pour Promotion [Open/2 - Mixte/2 - Senior Open/2 Senior Mixte/2]- Espérance/2.
- Les demi-finales se jouent sur une journée 9h30/13h15 & 14h45/ 18h30.
Les demi-finales de Promotion Open/2 et Espérance/2 se déroulent le samedi 13h30/16h15 & 17h00 /19h45.
- Aucun qualifié d'office pour la finale de Comité ne peut être désigné sauf décision expresse du Directeur des Compétitions pour le cas où un compétiteur aurait à jouer le même jour une demi-finale dans une catégorie et une finale dans une autre.

Finales de comité

- Les finales à 44 paires (précédées de demi-finales) se déroulent sur 2 jours consécutifs : 13h15/16h00 - 16h45/20h00 & 10h00/12h45 - 14h30/17h30.
- Les finales de Dame/2 [Excellence - Honneur - Promotion] & Promotion Open/2 se déroulent un dimanche - 9h30/13h15 & 14h45/ 18h30.
- Les finales de Senior/2 (6 épreuves) se déroulent sur deux jours consécutifs : mercredi et jeudi - 9h30/13h15 & 14h45/ 18h30.
- La finale de Espérance/2 se déroule un dimanche -10h00/13h00 & 14h30/ 17h30.
- Les autres finales de Comité se déroulent le samedi 14h30/18h30 et le dimanche 9h30/13h30 - 15h00/19h00.
- Les horaires et les jours sont indiqués à titre indicatif. Le Directeurs des Compétitions peut décider de les modifier si l'organisation l'exige.

Règles spécifiques concernant certaines compétitions

- Pour la catégorie Excellence, la répartition des paires ou des équipes dans les groupe de demi-finales est faite selon l'indice.
- Pour toute finale de Comité en Excellence, les écrans **sont fortement recommandés**.
- Pour les catégories Honneur, Promotion, Espérance et l'Interclubs, la répartition des paires ou des équipes dans les groupe de demi-finales est géographique.
- Art 25 Section 4 RNC : Finale de Comité/2 [Dame, Senior et Mixte Senior] obligation de jouer au moins 52 donnes.

- Pour les demi-finales et finales dans la catégorie Senior et mixte Senior, le nombre de donnes à jouer sera réduit pour permettre de jouer 2 jours de suite.

- En Interclubs division 1A et en 4 mixte Excellence, la duplication des donnes est faite pour tous les tours à toutes les tables avec un coût supplémentaire par joueur de 2€ à valider.

En Interclubs 1B et en 4 open Excellence, la duplication des donnes est réalisée pour les deux premiers tours et le dernier à toutes les tables.

Pour respecter les consignes de la ligue 9, en finale de ligue du 4 Open Excellence, du 4 Mixte Excellence, de l'Interclubs 1A et 1B, la duplication des donnes est réalisée pour les 3 derniers tours aux 3 premières tables avec un coût supplémentaire par joueur de 2€ à valider.

Pour toutes les autres compétitions par 4, la duplication des donnes jouées n'est pas réalisée.

- Par paire au stade de la demi-finale ou de la finale, la duplication ne sera faite que s'il y a plusieurs sections ou s'il s'agit d'un simultané.

En finale de Ligue par paire, la duplication est obligatoire.

Accueil des compétitions

Critères de choix du club accueillant une compétition

- la capacité d'accueil en fonction du nombre d'inscrits.
- l'accessibilité et la fiabilité du matériel informatique.
- le niveau et le stade de la compétition.
- le besoin d'écrans.
- l'intendance.
- la disponibilité du club.